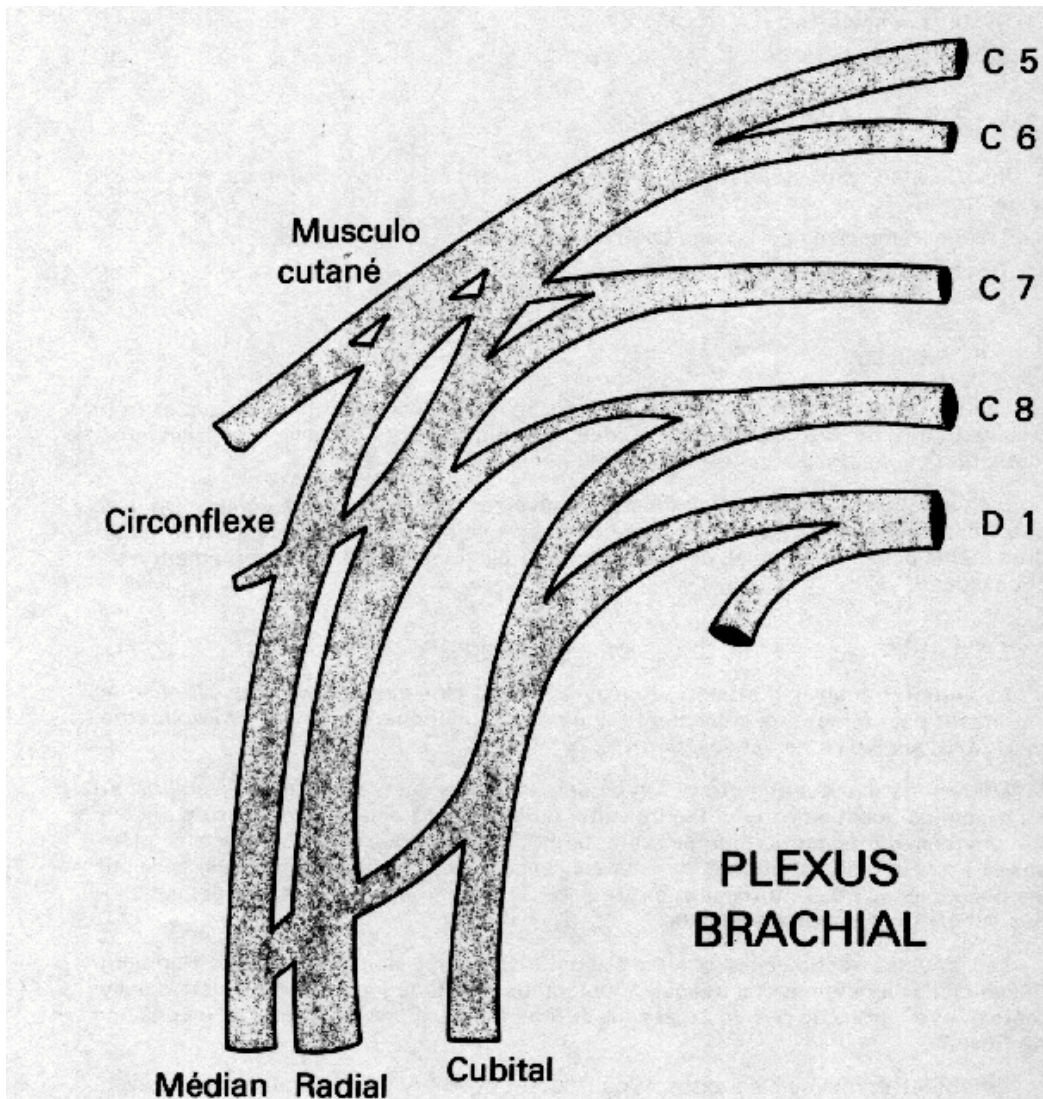


5.4. LARYNX.

Les lésions traumatiques du larynx déterminent des troubles d'origine cicatricielle ou paralytique. Elles sont d'ailleurs extrêmement rares.

Pour l'évaluation de l'incapacité qu'entraînent ces troubles, il sera tenu compte de la mobilité des cordes vocales, du calibre de la glotte, et de la sous-glotte, du vestibule laryngé dans l'inspiration maximum et dans la phonation, enfin du degré des troubles fonctionnels paralytiques ou des lésions cicatricielles, celles-ci pouvant aller de la simple palmure améliorable chirurgicalement, jusqu'au rétrécissement tubulaire massif, extrêmement sténosant. Il faut rappeler que les paralysies récurrentielles peuvent s'améliorer. La profession peut jouer un rôle prédominant et justifier une majoration parfois importante des taux.



Les troubles d'origine laryngée sont de deux sortes :

- *Vocaux* : dysphonie, aphonie ;
- *Et respiratoires* : dyspnée.

5.4.1. TROUBLES VOCAUX.

- Dysphonie seule..... 5 à 8
- Aphonie sans dyspnée..... 30

5.4.2. TROUBLES RESPIRATOIRES.

Insuffisance respiratoire légère, moyenne, importante (voir chapitre 9 : « Appareil respiratoire »).

- Trachéotomie sans port d'une canule..... 50
- Trachéotomie avec port d'une canule..... 80